



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: Statistiques

Résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique**

Note de la Secrétaire exécutive

Résumé

Suivant la demande formulée par la Commission dans sa résolution 67/12, le secrétariat a convoqué à Bangkok les 10 et 11 décembre 2012 la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. La Réunion de haut niveau a été organisée en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et a bénéficié de la collaboration d'un comité organisateur regroupant 18 autres partenaires de développement. Y ont participé plus de 230 hauts responsables des secteurs de la santé, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de 43 États membres de la CESAP, de 3 États non membres et de 22 partenaires de développement.

Le présent document contient les résultats de la Réunion de haut niveau, à savoir la déclaration finale et le consensus auquel elle a abouti.

* E/ESCAP/69/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la nécessité de tenir des consultations à l'issue de la réunion organisée pour la préparation d'un projet de résolution.

Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 10 et 11 décembre 2012

DÉCLARATION FINALE

Des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien en Asie et dans le Pacifique à l'échéance de 2020

Nous, participants¹ à la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (« la Réunion de haut niveau »), réunis à Bangkok les 10 et 11 décembre 2012,

Rappelons la résolution 67/12 de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et **remercions** la Commission d'avoir demandé la convocation de la présente Réunion de haut niveau en vue d'accroître la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région,

Rappelons la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Déclaration sur le droit au développement (1986), la Convention relative aux droits de l'enfant (1990) et la Déclaration du Millénaire (2000),

Conscients des efforts faits par de nombreux membres et membres associés de la CESAP pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment l'action des pays et territoires insulaires du Pacifique à travers le Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil 2011-2014,

Convaincus que des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien sont essentiels pour le développement inclusif et durable dans la région²,

Reconnaissons que l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a une importance capitale pour assurer que les décisions stratégiques prises par les gouvernements et les donateurs internationaux se fondent sur des données complètes et fiables, ce qui renforce l'affectation efficiente des ressources publiques et l'efficacité de l'aide,

Réaffirmons l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour protéger les droits de l'homme, produire des informations essentielles, soutenir la bonne gouvernance, améliorer les résultats

¹ Soit 232 participants représentant 43 membres et membres associés de la CESAP, trois pays extérieurs à la CESAP et 23 organisations.

² i): Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision, 2001*, numéro de vente E.01.XVII.10
ii): Organisation mondiale de la santé, *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10e révision*, édition 2010, disponible en anglais à l'adresse: http://www.who.int/classifications/icd/ICD10Volume2_en_2010.pdf.

de développement et suivre les progrès vers les objectifs de développement convenus nationalement et internationalement,

Considérons l'importance continue et accrue des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour le suivi d'un programme de développement pour l'après-2015,

Constatons avec préoccupation que la majorité des membres et membres associés de la CESAP ne disposent pas de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien et soient conformes aux normes et recommandations internationales,

Notons les difficultés rencontrées par les pays de la région pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment: les lacunes législatives, les appareils administratifs déficients, les barrières sociales et la discrimination, les obstacles géographiques, les difficultés pour enregistrer les naissances et les décès qui ne se produisent pas dans un établissement de soins de santé, les difficultés pour identifier et coder les causes de décès, l'insuffisance de la logistique et du matériel de bureau dans les zones éloignées, le niveau insuffisant de formation et de rémunération du personnel et les difficultés qui s'ensuivent pour conserver le personnel, les ressources financières limitées pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et les priorités nationales concurrentes,

Soulignons que l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dépend de l'engagement et de l'action coordonnée des pouvoirs publics, des parties prenantes autres que les pouvoirs publics, du secteur privé et du public, ainsi que de l'affectation soutenue de ressources publiques adéquates,

Avons conscience que l'action régionale coordonnée apporte une valeur ajoutée aux capacités nationales de développement,

Constatons l'engagement et l'action coordonnée des organisations internationales, régionales et sous-régionales pour rédiger le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (« le Plan stratégique régional³ ») et pour co-organiser la Réunion de haut niveau,

Accueillons favorablement le mouvement mondial croissant en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et, à cet égard, **prenons note et nous félicitons** de la présence à la Réunion de haut niveau de participants venus d'autres régions, notamment d'Afrique et d'Amérique latine,

Exprimons notre reconnaissance au Royaume de Thaïlande, pays hôte de la Réunion de haut niveau, pour la chaleureuse hospitalité accordée à tous les participants.

Notre vision unificatrice est qu'à l'échéance de 2020, tous les pays de l'Asie et du Pacifique bénéficient de l'appui et des avantages d'un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionne bien. Ayant cette vision à l'esprit,

Nous convenons et soulignons que le moment est venu MAINTENANT d'une action nationale et régionale coordonnée en vue d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

³ <http://www.unescap.org/stat/vital-stat/high-level/Regional-Strategic-Plan-031212.pdf>

Nous appuyons pleinement le Plan stratégique régional et convenons que le Plan stratégique régional répond à nos préoccupations et à nos priorités; nous sommes confiants que les résultats attendus du Plan stratégique régional sont réalisables à l'échéance de 2020. Nous notons en particulier que,

1. Des structures de gouvernance efficaces au niveau régional et au niveau national sont essentielles pour le Plan stratégique régional et que la **structure de gouvernance** proposée constitue une plate-forme cohérente pour orienter et coordonner les activités pendant toute la durée du Plan. Sont compris l'aide provenant d'un **bureau d'appui régional** spécialisé pour veiller à la coordination ininterrompue des activités et des ressources, et pour soutenir le mouvement en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi que la création d'un **comité directeur régional** chargé de la supervision et de veiller à ce que l'action régionale soit dirigée par les pays⁴.
2. Les pays d'Asie et du Pacifique tireront profit de l'échange régulier des données d'expérience à l'intérieur et au-delà de la région, notamment des leçons tirées de l'expérience de la sous-région du Pacifique et de régions du monde entier. Une **plate-forme régionale de connaissances et un réseau régional de formation** sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, comprenant des institutions comme le centre régional de formation aux bases de données démographiques et d'enregistrement des faits d'état civil qui a été proposé par la Thaïlande, sont d'importants moyens à cette fin. Également, le réseau régional de responsables de l'enregistrement des faits d'état civil, proposé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), donne un excellent exemple d'un moyen de partager les connaissances et les savoir-faire; les pays et les partenaires de développement peuvent prendre pour point de départ l'initiative de l'ASEAN.
3. **Un engagement régional de haut niveau** et des jalons régionaux bien définis pourraient renforcer la sensibilisation et la responsabilité et favoriser l'engagement politique. La création « d'oscars de la réussite » récompensant un engagement et des progrès tangibles dans le domaine des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pourrait stimuler et entretenir l'engagement et l'intérêt des pouvoirs publics. Des chefs de file au niveau régional et au niveau du pays sont aussi nécessaires pour entretenir l'élan et diriger les programmes d'amélioration.

Nous convenons que la concrétisation de notre vision dépend de l'engagement politique de haut niveau à l'échelon national et à l'échelon international et demandons en conséquence que soient prises les mesures immédiates ci-après:

1. Une **réunion des ministres compétents** des membres et membres associés de la CESAP pour examiner et définir d'un commun accord la vision de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien en Asie et dans le Pacifique à l'échéance de 2020. La réunion devrait avoir pour objectif de parvenir aux décisions suivantes:
 - a. Entériner le Plan stratégique régional;
 - b. Entériner les jalons et les indicateurs régionaux pour le suivi et les rapports concernant l'état des systèmes d'enregistrement des faits

⁴ La région d'Afrique donne un excellent exemple de supervision à un haut niveau, les gouvernements s'étant engagés à tenir des réunions ministérielles tous les deux ans pour exercer une supervision supplémentaire du programme régional et pour élever le statut des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

- d'état civil et de statistiques de l'état civil et les progrès dans l'application du Plan stratégique régional;
- c. Adopter une structure de gouvernance pour le Plan stratégique régional, comprenant le bureau régional d'appui et le comité directeur régional qui ont été proposés;
 - d. Convenir d'affecter des ressources appropriées aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
2. Les donateurs et les partenaires de développement devraient ouvrir une **campagne de financement et de sensibilisation** bien coordonnée, en consultation avec les gouvernements, pour soutenir les mesures prises par les pays et pour donner leur pleine portée aux activités régionales d'appui prévues dans le Plan stratégique régional et aider à les financer.

Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 10 et 11 décembre 2012

CONSENSUS DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

Nous, participants à la Réunion de haut niveau, convenons par consensus que:

1. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont importants pour la vie des personnes et pour sauvegarder leurs droits et ceux de leurs enfants, et sont essentiels pour le développement social et économique inclusif.
 - a. L'enregistrement des faits d'état civil est un **droit** que chaque État devrait assurer à sa population. Toute personne vivant dans un pays, y compris les femmes, les enfants, les populations vulnérables, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les apatrides, a le droit de faire enregistrer sa naissance et d'avoir une identité juridique quelle que soit sa nationalité, sa religion ou son appartenance ethnique.
 - b. L'enregistrement officiel des faits d'état civil, comprenant les naissances, les adoptions, les mariages, les divorces et les décès, fournit une **preuve documentaire** essentielle de l'identité juridique et des rapports de famille. Cette preuve documentaire peut:
 - i. Donner accès à des services, notamment de santé, d'éducation, de sécurité et de protection sociales;
 - ii. Aider à prouver la nationalité;
 - iii. Aider à garantir le droit de voyager et de revenir sur son territoire;
 - iv. Appuyer les efforts tendant à réduire les mariages d'enfants, le travail des enfants, la séparation des familles, la traite des êtres humains et la violence contre les femmes et les enfants;
 - v. Faciliter la participation communautaire, politique et économique, notamment le vote, la candidature aux fonctions électives, l'accès à l'emploi et l'ouverture des comptes bancaires;
 - vi. Protéger les droits de succession de la famille survivante du défunt.
 - c. Un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionne bien nécessite une **législation** bien conçue qui rend l'enregistrement obligatoire pour toutes les personnes et fixe les fonctions, les obligations et les responsabilités de tous les intéressés.
 - d. L'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil exige de renforcer les **capacités** nationales dans tous les secteurs pertinents aux fins ci-après:
 - i. Assurer que les individus possèdent la preuve documentaire souvent exigée pour obtenir la reconnaissance de leur identité juridique;
 - ii. Notifier et classer les informations concernant les naissances, les adoptions, les mariages, les divorces, les décès et les causes de

- décès afin de réduire la charge imposée aux personnes qui utilisent ces informations pour accéder aux services;
- iii. Compiler et analyser des statistiques à partir des informations enregistrées;
 - iv. Diffuser des statistiques de l'état civil.
- e. Afin de recenser les insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et d'y remédier, les membres et membres associés de la CESAP devraient procéder à des évaluations approfondies qui leur fourniront la base d'informations nécessaires pour établir et appliquer des plans d'amélioration multisectoriels nationaux liés aux Stratégies nationales de développement des statistiques et aux systèmes d'information sur la santé.
 - f. Les actes d'état civil sont une source importante des statistiques sur la population, la fécondité et la santé qui servent de base aux politiques, à l'affectation efficace des ressources, à l'administration publique et à la prise de décision dans le secteur public et le secteur privé fondées sur des informations probantes.
 - g. Les innovations en matière de **technologies de l'information et de la communication (TIC)** offrent des possibilités considérables de surmonter les obstacles géographiques, logistiques et autres à l'enregistrement universel des faits d'état civil et augmentent considérablement les capacités de compiler, d'échanger, d'analyser et de diffuser les statistiques de l'état civil. Toutefois, les TIC ne garantissent pas la complétude ni la qualité des données et les pays doivent donc veiller à assurer que chaque personne fait l'objet d'un enregistrement d'état civil conservé et juridiquement sûr.
- 2. Un soutien politique de haut niveau et des investissements sont des conditions indispensables pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.**
- a. L'engagement politique et le leadership aux niveaux les plus élevés des pouvoirs publics et parmi les services de l'état civil, les services nationaux de statistique et les ministères de la santé et autre branches concernées de l'administration publique sont essentiels pour assurer que les efforts d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil soient efficaces et durables.
 - b. Les chefs de file nationaux devraient acquérir un sentiment de propriété et mobiliser un appui envers les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour faire en sorte que l'engagement et le progrès vers l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil se maintiennent à travers le temps.
 - c. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont tributaires des pouvoirs publics pour l'existence d'un environnement de politique générale favorable, d'une infrastructure appropriée pour un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et de ressources nationales financières, techniques et humaines suffisantes et durables.

3. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ne peuvent pas être améliorés sans la sensibilisation et le soutien du public.

- a. L'enregistrement des faits d'état civil dépend de la démarche des individus et des familles qui font enregistrer les événements de la vie. Il faut donc que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil soient universels, non discriminatoires, culturellement acceptables et d'accès facile, et qu'ils fournissent un service dont le public apprécie la valeur.
- b. Des campagnes de sensibilisation nationales et régionales ciblées, s'adressant à des publics et des parties prenantes variés, sont nécessaires pour informer le public et gagner son appui. La mobilisation des organisations non gouvernementales, des groupes de femmes et autres parties prenantes peut stimuler les réseaux existants afin d'atteindre les groupes marginalisés et les populations et les communautés isolées.

4. Une action nationale coordonnée parmi les secteurs pertinents de l'administration publique, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et la société civile, notamment les institutions religieuses et les organisations de femmes, est nécessaire à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

- a. Une action efficace pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dépend de la coordination et de la collaboration parmi les parties prenantes nationales, régionales et internationales; elle doit englober toutes les parties prenantes et favoriser les partenariats public-privé.
- b. Des mécanismes de coordination nationale durables, dont les mandats et les responsabilités sont clairs, sont nécessaires pour maximiser l'efficacité, l'efficacité, la complétude et la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
- c. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont multisectoriels par nature et un soutien politique de haut niveau facilite la coopération intersectorielle nécessaire et le renforcement de la responsabilité parmi les parties prenantes, indispensable à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
- d. La collaboration et le partage efficace de l'information parmi toutes les parties prenantes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil réduiront les doubles emplois. Ils supposent des partenariats et des relations de travail robustes entre les responsables des bureaux de l'état civil, les statisticiens, les responsables de la santé et les autres parties prenantes.
- e. Les partenaires régionaux devraient soutenir la création de mécanismes de coordination nationale et l'établissement de plans nationaux multisectoriels d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
- f. Les bureaux nationaux de statistique devraient faire partager leurs connaissances en matière de gestion des données, y compris la confidentialité, l'analyse et la diffusion des données, au profit des autres parties prenantes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. La collaboration avec les autres

sources de données démographiques devrait être envisagée pour des raisons d'assurance de la qualité et de mise en commun des données d'expérience.

- g. Le secteur de la santé joue un rôle majeur dans la déclaration des naissances et des décès et dans l'identification des causes de décès. Il est donc essentiel que les professions de santé coopèrent et possèdent les compétences et l'expérience correspondant aux normes internationales pour la classification statistique des causes de décès.

5. L'utilisation efficace des statistiques de l'état civil est une condition nécessaire de l'amélioration de la prise des décisions et du suivi des politiques pour répondre aux besoins de la population.

- a. Les statistiques sur la population tirées de l'enregistrement des faits d'état civil peuvent être la base de choix politiques fondés sur des informations probantes, d'une affectation efficace des ressources, d'une administration publique et d'une planification sociale et économique efficaces; elles peuvent également servir de base à la prise des décisions dans les secteurs public et privé. Elles sont essentielles aux fonctions continues de rapport et de suivi concernant les progrès dans l'exécution des accords et la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et internationaux, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.
- b. Les utilisateurs des données ne devraient pas être obligés de s'en remettre à la modélisation statistique pour obtenir des estimations des statistiques de la population. Des informations de grande qualité provenant de l'enregistrement des faits d'état civil, comprenant l'enregistrement des faits d'état civil par le système de santé, sont la source la plus efficace et la plus efficiente de statistiques de la population continues et universelles pour les divisions administratives et les zones locales, procurant des informations sur la population, la fécondité, la mortalité et la santé. La fonction des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil comme source essentielle de données n'est pas appréciée à sa juste valeur. Les utilisateurs potentiels doivent être convaincus que rien ne peut remplacer des statistiques de la population tirées de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionnent bien.
- c. Des statistiques de la population de grande qualité et à jour devraient être diffusées régulièrement dans le public et utilisées pour établir les plans de développement et les plans pour la santé et pour faire rapport sur les progrès correspondants.
- d. La sensibilisation des utilisateurs et la diffusion de statistiques de la population présentées de manière attrayante contribueront à améliorer la prise de décision et feront augmenter la demande et les ressources pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
- e. La connaissance de la dynamique et des niveaux démographiques, des schémas et des tendances de la mortalité et des causes de décès est indispensable pour identifier les tendances émergentes en matière de santé et pour mettre en place des interventions et des politiques efficaces de santé publique.

6. Le renforcement des capacités, l'offre d'incitations, une logistique et du matériel de bureau appropriés sont nécessaires pour améliorer la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et leur donner une couverture complète.

- a. Une formation régulière est nécessaire pour renforcer les capacités des administrations chargées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment les bureaux locaux de l'état civil, pour assurer la normalisation et le perfectionnement des processus d'enregistrement des faits d'état civil et le rassemblement et la compilation des données de l'état civil à des fins statistiques.
- b. L'offre d'incitations pour retenir le personnel et améliorer son comportement professionnel, de même que la fourniture de matériel de bureau adéquat, particulièrement au niveau local, sont essentielles pour que les processus d'enregistrement des faits d'état civil soient efficaces et ponctuels; elles sont essentielles également pour le regroupement et la compilation des données de l'état civil à des fins statistiques.

7. Une approche régionale des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil apporte une valeur ajoutée aux efforts nationaux et peut créer un élan et donner l'impulsion en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans toute l'Asie et le Pacifique.

- a. Le déploiement réussi d'une approche régionale aidera à favoriser l'engagement et le leadership politiques nécessaires pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région.
- b. Une approche régionale fournira une plate-forme pour partager les savoir-faire et les leçons tirées de l'expérience; elle favorisera la coopération pour surmonter les problèmes communs et dresser des plans d'amélioration nationaux multisectoriels et innovants. Les connaissances, les savoir-faire et les compétences existant dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil plus évolués devraient être utilisés au profit des pays qui s'efforcent d'améliorer leur système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
- c. Les chefs de file régionaux ont un rôle important pour susciter un soutien politique et pour mobiliser les organisations, les donateurs et les autres parties prenantes internationaux, régionaux et sous-régionaux.
- d. Les organisations et les partenaires de développements régionaux et internationaux devraient coordonner et harmoniser leurs activités avec les stratégies nationales et sous-régionales pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.